

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Référence
21_2024

Objet de la délibération
Devis Dumay et demande de subvention pour révision de la carte communale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
21/03/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 03/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 3 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTOINE Jérôme à Mme DONGE Christine, GAVAZZI Romain à M. LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc à M. VANZELLA Yoann

Absents séance:

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Devis Dumay et demande de subvention pour révision de la carte communale**

Suite à la délibération du 15 novembre 2023 actant le lancement de la révision de la carte communale, le cabinet Dumay a été sollicité.

Le maire présente au conseil un devis du cabinet Dumay :

Proposition de mission selon devis : 14 000 € HT + une tranche optionnelle de 1 675 € HT soit un total de 15 675 € HT

Dans le cadre de cette révision, une demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis et à solliciter la DDT pour la demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 008-210803904-20240403-21_2024-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/04/2024
Le Maire
François DENEUX